

PROGRAMME

La nomenclature générale des actes infirmiers en HAD

PUBLIC PREREQUIS

Personne concernée par la facturation
Aucun pré requis

DATES ET LIEUX

Disponibles sur le [site internet](#)

DUREE

1 jour - 7 heures
9h à 12h30 et 13h30 à 17h

DELAI D'ACCÈS

Selon notre calendrier
inter-entreprises
[modalités d'inscription](#)

COÛT

Coût de la formation : 295 € /pers
(Déjeuner inclus)
Possibilité d'intervenir en **intra**

FORMATEUR

✓ Infirmière en HAD

PEDAGOGIE

Formation animée en présentiel

La démarche **pédagogique est interactive**, basée sur le **partage d'expérience**.

La formation utilisera différentes méthodes pédagogiques :

- **Apports théoriques** et rappels de connaissances avec diaporama, protocoles et conduites à tenir, support vidéo
- Des **cas pratiques** et des **exercices de cotation** pour maîtriser la bonne application de la cotation et de ses exceptions.

CONTEXTE

Dans le cadre des relations entre les HAD et leurs cabinets libéraux partenaires, il est capital d'avoir un langage de facturation identique et compris, et de maîtriser les règles de la cotation des actes de la NGAP (Nomenclature Générale des Actes professionnels).

Il s'agit de comprendre la cotation des actes et de s'y exercer, mais également de reposer le cadre d'une relation partenariale de qualité.

OBJECTIFS

La formation permettra aux participants de :

- ✓ Préciser la tarification en HAD
- ✓ Maîtriser le cadre réglementaire de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP)
- ✓ Appliquer la bonne cotation pour sécuriser la collaboration IDEL/HAD et la facturation des actes
- ✓ Développer un argumentaire pour promouvoir l'offre HAD

PROGRAMME

En préalable, la tarification en HAD

- ✓ Le financement de l'HAD et la rémunération de l'IDEL
- ✓ L'application volontaire de la nomenclature générale des actes professionnels

Le cadre réglementaire de la nomenclature générale des actes professionnels

- ✓ Les principes de base de la NGAP : actes ; déplacements ; nuits, dimanches et jours fériés ; tarifs
- ✓ Les forfaits pour acte intermédiaire, pour intervention sur demande du patient
- ✓ Les règles de cumuls d'actes autorisés - article 11B, et les actes dérogatoires

La mise en œuvre concrète de la NGAP en HAD

- ✓ La non-application de la règle des 11B : rémunération de tous les actes à 100%
- ✓ La rémunération en HAD de certains actes non prévus dans la NGAP
- ✓ La majoration pour coordination infirmière non applicable en HAD
- ✓ Mise en pratique : exercices d'application de la NGAP

La collaboration IDEL/HAD et la facturation des actes

- ✓ Le cadre de la collaboration HAD/IDEL : convention cadre ; lettre de mission ; plan de soins....
- ✓ Le processus de facturation et les enjeux d'une gestion rigoureuse de la facturation

La promotion de l'offre HAD et le partenariat IDEL/HAD

- ✓ La promotion de l'offre HAD : les atouts d'une collaboration IDEL/HAD
- ✓ La négociation des forfaits : cas concrets

SUPPORTS

Des fiches techniques regroupant les différents éléments de la formation seront remises aux participants.

ESPACE FORMASANTE

Chaque participant reçoit des codes de connexion à notre plateforme dématérialisée FormaSanté lui permettant un accès aux différents contenus pédagogiques ainsi que tous les documents en lien avec l'organisation de la formation (Livret d'accueil, Règlement Intérieur, Convocation, Programme,...).

ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Afin de nous permettre d'organiser le déroulement de la formation dans les meilleures conditions possibles, contactez-nous au **02 99 54 62 35**.

Un entretien avec notre référent handicap pourra être programmé afin d'identifier les besoins et aménagement nécessaires.

SUIVI ET EVALUATION

En amont de la formation, les participants renseignent un questionnaire visant à identifier leurs attentes pour une meilleure adaptation du formateur.

Tout au long de la formation, le formateur vérifiera la bonne compréhension et l'acquisition des connaissances.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront amenés à auto-évaluer l'apport de connaissances et de compétences ainsi que leur satisfaction. L'atteinte des objectifs fixés est également évaluée au travers d'un questionnaire final.

A distance de la formation, un questionnaire interroge les participants sur la mise en œuvre opérationnelle des compétences et connaissances acquises, et des axes d'amélioration identifiés lors de la formation.

ATTESTATION

Une **évaluation de fin de formation** est complétée par chaque participant à l'issue de la formation afin de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés préalablement.

Un **certificat de réalisation** précisant la nature, les acquis, les pourcentages de réussite au pré et post-test et la durée de la session, est remis au stagiaire par la Fondation AUB Santé à l'issue de la prestation.

Dans le cas où le stagiaire n'atteint que trop partiellement les objectifs, **une attestation de présence** à la formation lui est délivrée.

Un **accompagnement personnalisé** est proposé au stagiaire afin d'atteindre les objectifs attendus.

Un **questionnaire de satisfaction** mesure également le degré de satisfaction du stagiaire (animation et dynamique de groupe ; méthodes pédagogiques...).